

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLÉNIERE de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 29 juin 2017

Lieu : salle des fêtes de Remy

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

M. COULLARÉ remercie les participants et ouvre la séance :

Etablissement	Représentant(e)	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Représenté(e) par/Pouvoir à
Région Hauts-de-France	Mme Anne-Sophie FONTAINE		X	
Conseil Départemental de l'Oise	M. Jean DESESSART		X	
Commune de Compiègne	M. Philippe MARINI		X	
Commune de Pierrefonds	Mme. Michèle BOURBIER	X		
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)	M. Bruno LEDRAPPIER	X		
Syndicat Mixte des Marais de Sacy	M. Raoul CUGNIERE	X		
EPTB Oise-Aisne	M. Christophe DIETRICH		X	
Parc Naturel Régional Oise-Pays de France	M. Emmanuel RAMBURE LAMBERT		X	
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	Mme Arielle FRANCOIS		X	
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	M. Éric BERTRAND	X		
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	Michel ARNOULD	X		
Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)	M. Didier LEDENT		X	Pouvoir M.COULLARÉ
Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)	M. Hubert DOISY		X	
Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)	M. Jean-Pierre VRANCKEN	X		
Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)	M. Daniel FORGET	X		
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)	M. Stanislas BARTHÉLÉMY	X		
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)	Mme. Françoise COUBARD	X		
Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	M. Alain COULLARÉ	X		
Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	M. Michel BABOEUF		X	
CC du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD)	M. Jean-François CROISILLE		X	
Chambre d'Agriculture de l'Oise	M. Christophe THIEBAUT	X		
Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Oise (CCIO)	Mme Nadège CHAMBON		X	Pouvoir à Mme WARAU
Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)	M. Christian DELANEF	X		
Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)	M. Claude BLONDEL	X		
Suez Eau France	M. Arnaud GOIFFON	X		
SAUR	M. Laurent FELIX	X		Remplacé par M. MONFAUCON
Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF)	M. Guillaume MARÉCHAL		X	
Université Technologique de Compiègne (UTC)	Mme. Nassima VOYNEAU		X	
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction	Mme Morgane WARAU	X		

(UNICEM)				
Association des irrigants du bassin de l'Aronde	M. Jean-Pierre BRICOUT	X		
Association Compiègne Ecologie	M. Frédéric PYSSON		X	
Le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	M. Jean-François CARENCO		X	
Le Préfet de l'Oise ou son représentant	M. Dominique De PAOLI		X	
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ou son représentant	Mme. Marie-Anne BERNE Mme Pascale MERCIER M. Xavier JAMIN	X		
Le responsable de la Délégation Inter-Services de l'Eau et de la Nature (DISEN) ou son représentant	Mme Martine RIVOLLIER	X		
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant	M. Loïc BARTHELEMY	X		
Le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)	M. Benjamin VIN		X	
Le Directeur Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE) ou son représentant	M. Josué FORBAN		X	
Le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant	M. Eric DEROZIER	X		
Le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant	M. Nicolas HILT		X	
Total membres présents ou représentés		21		

Suite à l'appel, 21 membres sont présents ou représentés pour un total de 40. Le quorum est atteint.

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente du 03 novembre 2016**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

- 1. Installation de deux nouveaux membres au collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

La CLE approuve à l'unanimité l'installation de deux nouveaux membres au collège des représentants des collectivités territoriales.

- 2. Installation d'un nouveau membre au collège des usagers**

La CLE approuve à l'unanimité l'installation d'un nouveau membre au collège des usagers.

- **Révision du SAGE Oise-Aronde : présentation des résultats de la phase 2**

Mme HERNANDEZ présente l'état d'avancement de la procédure de révision du SAGE Oise-Aronde et les objectifs de la phase de Stratégie. Elle rappelle également que la révision s'effectue en concertation avec les acteurs du territoire. Depuis la validation de la phase « état des lieux /

diagnostic » en nov. 2016, trois réunions ont été organisées afin de consolider les enjeux / objectifs du SAGE et construire conjointement la Stratégie du SAGE Oise-Aronde révisé. Suite aux remarques formulées lors du COFIL du 15 juin 2017, deux rapports sont proposés à la Commission Locale de l'Eau. Le 1^{er} rapport détaille le cheminement d'élaboration du scénario alternatif ayant abouti à la Stratégie. Le second rapport est dédié à la Stratégie du SAGE.

Mme AMOROSO poursuit en rappelant la démarche de construction du scénario alternatif et du choix de la Stratégie. Mme AMOROSO présente ensuite la Stratégie restituée sous forme de fiches dans le rapport.

3. Approbation du rapport de phase 2 « Construction du scénario alternatif et choix de la stratégie » de l'étude de révision du SAGE Oise-Aronde

M. BARTHÉLÉMY précise qu'il s'abstiendra lors du vote lié à la phase 2. Il indique que le délai de 10 jours entre l'envoi du document et la présente Commission Locale de l'Eau ne permet pas une analyse détaillée du document.

MM. THIEBAUT et BRICOURT partagent cet avis et s'abstiendront également pour le vote du rapport de la phase 2.

Mme HERNANDEZ indique que les remarques reçues sur le rapport de phase 2 ont bien été prises en compte. Les modifications apportées au 1^{er} document transmis le 11 mai 2017 ont été présentées et débattues lors du COFIL du 15 juin 2017. De même, les remarques formulées en séance du 15 juin ont été intégrées au rapport soumis à validation de la Commission Locale de l'Eau ce jour.

M. BARTHÉLÉMY précise, par ailleurs, qu'il aurait apprécié que le SAGE ait un niveau d'ambition plus élevé sur certaines thématiques notamment en ce qui concerne les inondations et les zones humides. Il regrette de ne pas avoir pu participer aux nombreuses réunions organisées sur cette phase. Il fera part de ses observations sur le rapport de Stratégie durant l'été. M. BARTHÉLÉMY souligne également que les coûts n'ont pas été considérés comme des critères discriminants pour le choix de la Stratégie. Les fourchettes de valeurs ne permettent pas de cerner précisément le coût du SAGE.

Mme AMOROSO précise que les coûts seront affinés au moment de la rédaction des documents du SAGE. Dans le cadre de la Stratégie, il s'agissait uniquement de dégager des grandes masses et de signaler les actions coûteuses.

M. THIEBAUT rappelle que les actions sur le volet « Quantitatif » ne sont pas partagées par l'ensemble des acteurs. Des débats restent en suspens, notamment sur le VMPO et la solidarité entre les usagers.

Mme HERNANDEZ rappelle que les oppositions de la Chambre d'Agriculture de l'Oise et de l'association des irrigants ont bien été mentionnées à plusieurs reprises dans le rapport de Stratégie.

Mme MERCIER souligne les efforts de concertation réalisés par le SMOA. Mme MERCIER rappelle le travail conséquent qu'il reste à mener sur le volet quantitatif du SAGE. Elle identifie comme axe de progression le développement de solutions hydroéconomiques et l'amélioration des dispositifs d'irrigation.

M. ARNOULD souligne que la Stratégie n'a pas vocation à définir des solutions concrètes. Les moyens à mobiliser seront déterminés ultérieurement dans l'étude.

Mme HERNANDEZ confirme que la Stratégie fournit un cap pour la rédaction des documents du SAGE. Le contenu précis de chaque action sera débattu dans la prochaine étape de révision.

Mme WARAU s'interroge sur la signification de l'action n°10 « Accompagner les exploitants de carrières pour réduire l'impact de leur activité, et spatialiser les secteurs dans une logique de reconquête des zones humides sur le bassin Oise-Arde ».

Mme AMOROSO précise que les actions de compensation pourront porter préférentiellement sur la restauration des fonctionnalités des zones humides.

Mme WARAU s'interroge sur l'absence de déclinaison pour certaines actions.

Mme AMOROSO rappelle que les déclinaisons traduisent le niveau d'ambition retenu par les acteurs pour chaque action. Ces éléments ont été abordés et débattus lors des commissions thématiques de décembre 2016. Pour les actions ne disposant pas de déclinaison, il conviendra en comité de rédaction de définir concrètement le contenu souhaité.

M. COULLARÉ procède au vote de validation du rapport de phase 2 : construction du scénario alternatif et choix de la Stratégie

- Contre : 0 vote
- Abstention : 3 votes - MM. Barthélémy, Bricout, Thiebaut
- Pour : 18 votes

La stratégie du SAGE Oise-Arde est ainsi validée à la majorité.

● **Périmètre du SAGE Oise-Arde : calendrier et évolutions**

Mme HERNANDEZ rappelle que la révision du périmètre du SAGE a été engagée dans le but de respecter les limites hydrographiques et prendre en considération les SAGES limitrophes (Nonette, Automne, Brèche, Oise-Moyenne, Somme aval et cours d'eau côtiers). Parmi les principaux changements de périmètre proposés peuvent être cités :

- la suppression de trois communes (Épineuse, Catenoy et Janville),
- l'ajout, en totalité ou en partie, de huit nouvelles communes : Le Plessier-sur-Saint-Just, Fouilleuse, Verderonne, Angicourt, Rieux, Villers-Saint-Paul, Verneuil-en-Halatte et Orrouy.

Conformément aux articles L.212-3 et R.212-27 du Code de l'Environnement, le projet de périmètre a été transmis pour avis au Conseil Régional, Conseil Départemental ainsi qu'à toutes les communes concernées. Le comité de Bassin est ensuite saisi pour avis par le Préfet coordonnateur de bassin. À l'issue du délai de consultation, l'arrêté préfectoral de délimitation de périmètre sera signé.

● **Révision du SAGE Oise-Arde : présentation du rapport complémentaire à la phase 1 « Evolution du périmètre – complément état des lieux / diagnostic »**

Mme HERNANDEZ précise que, sur la base de ce nouveau périmètre, le bureau d'étude SAFEGE a rédigé un rapport complémentaire à la phase 1 de l'étude de révision du SAGE. L'objectif de ce document est d'obtenir le même niveau de connaissance sur l'ensemble du territoire du SAGE. Le 15 juin 2017, le Comité de Pilotage de l'étude de révision s'est réuni pour se prononcer sur le contenu du rapport. Les membres de la CLE devront également le valider par le biais d'une délibération.

M. DESCHAMPS rappelle les particularités du périmètre du SAGE arrêté en 2001.

Mme AMOROSO présente une synthèse de la note complémentaire. Deux masses d'eau supplémentaires sont incluses dans le nouveau périmètre du SAGE : le ru de Rhôny (déjà pris en compte dans le rapport de phase 1) et le ru Macquart. Lors de la rédaction de la note, le déficit de données n'a pas permis de caractériser l'état quantitatif, qualitatif et le fonctionnement hydrologique du ru Macquart.

4. Approbation du rapport complémentaire à la phase 1 « Evolution du périmètre – Complément état des lieux / diagnostic » de l'étude de révision du SAGE Oise-Aronde

M. COULLARÉ demande si les nouvelles communes intégrées au SAGE ont été destinataires de la note.

Mme HERNANDEZ précise que les communes ont été informées de la démarche. À l'heure actuelle, elles ne sont pas destinataires des documents du SAGE. Cependant, il est envisagé de transmettre l'intégralité des documents.

M. THIEBAUT éprouve des difficultés à faire le lien entre le nouveau périmètre du SAGE et celui de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE). M. THIEBAUT demande si l'évolution du périmètre du SAGE va impacter les communes situées en ZRE. Il évoque notamment le cas particulier de la commune d'Antheuil-Portes.

Mme HERNANDEZ confirme que la commune d'Antheuil-Portes est en partie intégrée au SAGE Oise-Aronde.

M. DESCHAMPS rappelle que le périmètre du SAGE Oise-Aronde arrêté en 2001 correspond à des limites hydrogéologiques. Ces mêmes limites ont été utilisées pour la définition du Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO). En effet, la tension quantitative observée sur le bassin de l'Aronde ne se borne pas au bassin superficiel (topographique). Ainsi, la commune d'Antheuil-Portes est concernée en partie par la ZRE, le VMPO et le futur périmètre du SAGE.

M. BLONDEL demande s'il est possible de connaître la localisation des prélèvements sur la ZRE et ainsi identifier les usagers qui ne respectent pas la réglementation.

M. LHOMME précise que la localisation des captages est renseignée dans la base de données du BRGM. Une visualisation cartographique est également possible.

M. DESCHAMPS rappelle que l'arrêté cadre départemental prévoit l'application de mesures de restriction / interdiction des usages de l'eau si les débits seuils sont franchis à la station limnimétrique de Clairoix.

M. THIEBAUT tient à souligner que la délimitation de la ZRE sur le bassin versant de l'Aronde est un choix fait par la Commission Locale de l'Eau.

M. DESCHAMPS précise que la délimitation de la ZRE résulte d'une tension quantitative sur le bassin de l'Aronde et repose sur une décision des services de l'État. Pour rappel, le SAGE a été initié pour résoudre des conflits d'usage entre l'Alimentation en Eau Potable et l'irrigation.

M. DESCHAMPS rappelle également que la ZRE est concernée par deux arrêtés : un arrêté de bassin et un arrêté préfectoral de l'Oise.

Mme RIVOLIER indique qu'un travail est mené actuellement par les Services de l'Etat afin de combiner ces deux arrêtés et éclaircir leur application.

M. ARNOULD souhaite connaître le calendrier pour la parution du nouvel arrêté.

Mme RIVOLIER indique que l'arrêté va prochainement entrer en phase de consultation.

M. THIEBAUT éprouve des difficultés à saisir l'articulation des deux arrêtés et la superposition des différents périmètres. Ainsi il s'abstiendra de voter l'évolution proposée du périmètre du SAGE.

M. LHOMME précise que l'arrêté de bassin a été modifié en octobre 2016. Il liste les communes concernées par la ZRE. Pour ces communes, il est important de connaître la localisation des captages et de les confronter avec la limite de la ZRE. En effet, si un captage se situe hors limite alors il n'est pas concerné par la ZRE même si la commune est listée dans l'arrêté.

Mme MERCIER souligne qu'un travail important doit être effectué sur cette thématique. Il y a trois axes d'amélioration possibles. Comment gérer la ressource et le partage des économies d'eau ? Comment réaliser des économies d'eau ? Comment recaler le modèle de l'Aronde et définir une stratégie de gestion de la ressource ? Par ailleurs, elle souligne l'importance d'obtenir un consensus avec les usagers et de travailler conjointement sur cette thématique.

M. COULLARÉ procède au vote de validation de la note complémentaire à l'état des lieux / diagnostic

- Contre : 0 vote
- Abstention : 2 votes - MM. Bricout, Thiebaut
- Pour : 19 votes

La note complémentaire à l'état des lieux / diagnostic est validée à la majorité.

5. Approbation du tableau de bord du SAGE Oise-Aronde 2015-2016

M. HERNANDEZ présente le tableau de bord du SAGE Oise-Aronde 2015-2016.

M. DESCHAMPS précise que ce document permet de recenser l'ensemble des données collectées sur le territoire. Il a été financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. M. DESCHAMPS souhaite apporter des éléments complémentaires concernant la baisse de phosphore dans la Payelle suite à la mise en fonctionnement de la nouvelle STEP du SIAPA. Désormais le ru de la Payelle s'écoule uniquement par l'intermédiaire de sa source à Rémy. Il informe qu'une source située en amont a été découverte au niveau de Moyvillers. Il indique l'émergence d'un projet de reconquête de la qualité de la Payelle porté par le SIAPA et en lien avec le SIAPA et les communes riveraines du ru.

M. COULLARÉ souligne l'important travail de collecte et de valorisation de données réalisé par l'équipe du SMOA.

Le tableau de bord 2015-2016 est validé à l'unanimité.

6. Approbation du rapport d'activité 2016 de la CLE

M. DESCHAMPS présente le rapport d'activité 2016 qui résume à la fois l'activité de la CLE et de la cellule d'animation du SMOA. Il précise que le rapport a été rédigé par l'équipe du SMOA.

M. COULLARÉ souligne la qualité du document et l'implication de l'équipe en place.

Le rapport d'activité 2016 de la CLE est validé à l'unanimité.

- **Questions diverses**

M. THIEBAUT s'interroge sur le devenir de la demande faite par la Chambre d'Agriculture de l'Oise à M. MARINI. La Chambre d'Agriculture de l'Oise souhaitait notamment que l'étude du principe d'un système temporaire de vases communiquant entre les deux usages soit actée en Commission Locale de l'Eau.

M. COULLARÉ indique que le courrier en date du 26 juin a bien été reçu.

Mme RIVOLIER rappelle qu'un courrier de la DDT a déjà été adressé à la Chambre d'Agriculture de l'Oise suite à cette demande. Elle précise que la solution de « système temporaire » n'est pas envisageable. Cependant la DDT n'est pas fermée à la recherche de solutions alternatives pour préserver l'état de la ressource en eau.

Mme BERNE et **Mme MERCIER** précisent que la réponse de la DDT était claire. Il n'est pas possible techniquement, réglementairement et juridiquement d'apporter une réponse favorable à la demande de part fixe / part variable du VMPO.

M. DESCHAMPS rappelle également que la demande du report de volume faite par la Chambre d'Agriculture de l'Oise a été acceptée par le bureau de CLE en 2017.

M. COULLARÉ remercie les participants et lève la séance.

Le 1^{er} Vice-président,

Alain COULLARÉ